

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2024-352

Le Maire de Bayeux
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,
CONSIDÉRANT que pour permettre une livraison de matériaux qui aura lieu le 27 mai 2024, au 62 rue Saint Martin, il convient de réglementer la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite le lundi 27 mai 2024 de 08h00 à 11h00 :

- Rue Genas Duhomme.

Seule la sortie du parking des remparts sera autorisée en direction de la rue des Bouchers.

Article 2 – L'entreprise GAUTIER sera tenue de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-sept mai deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile